



venait en huitième place pour la bijouterie fantaisie, avec environ deux pour cent du marché des importations de 1994, le double de la part qu'il avait deux ans auparavant.

LES ARTICLES DE CUISINE ET DE TABLE

Les Mexicains aiment les tables bien dressées. Les articles de table, allant de la coutellerie aux plats et aux produits textiles, sont des cadeaux appréciés. Les Mexicains aiment également les petits gadgets de cuisine, en particulier ceux qui sont nouveaux ou qui ont des caractéristiques pratiques. On estime le plus souvent que les appareils de cuisine électriques n'entrent pas dans la catégorie des cadeaux. Un grand nombre de Mexicains préfèrent les appareils à main, comme les presse-fruits en métal moulé, à leurs équivalents électriques.

LES JOUETS

Des types de jouets très divers sont offerts en cadeau. Près de la moitié de la population mexicaine a moins de 20 ans. Cette population devrait atteindre 100 millions de personnes à la fin du siècle, ce qui constituera un marché énorme pour les jouets, même en tenant compte du revenu des clients. Le United States Department of Commerce a évalué la taille du marché mexicain des jouets à environ 450 millions de dollars US par an.

Les jouets comprennent aussi les poupées en bois, en vinyle, en tissu et en céramique et les poupées de collection qui peuvent être destinées aux adultes. Si beaucoup de jouets sont fabriqués au Mexique, les importations comptaient pour 62 pour 100 du marché en 1994. Les fabricants américains détiennent environ le tiers du marché des importations et le reste est dominé par les fournisseurs asiatiques.

On peut scinder ce marché en trois créneaux en fonction de l'âge. Il y a

environ dix millions de Mexicains de moins de quatre ans. Ces enfants aiment en particulier les poupées en tissu et les jouets qu'ils peuvent conduire. Ceux ayant de cinq à neuf ans sont dix millions. Ils ont tendance à préférer les jouets motorisés, les figurines et les trousseaux de construction. Il y a près de 20 millions de Mexicains entre 10 et 19 ans et ceux-ci apprécient les jeux électroniques et les jeux de table.

LES COENTREPRISES

Dans certains secteurs, les fabricants canadiens ont réussi à pénétrer le marché mexicain en créant des coentreprises avec des sociétés mexicaines. De façon classique, les Canadiens apportent leur technologie et leur savoir-faire en fabrication pour moderniser les opérations mexicaines et bénéficient d'un accès élargi au marché local et à celui des exportations. Cette tendance est toujours à la hausse depuis la dévaluation du peso de décembre 1994 parce qu'un grand nombre d'entreprises mexicaines ne parviennent pas à respecter les normes de qualité des marchés d'exportation alors que ceux-ci prennent de l'expansion grâce à la faible valeur du peso. De plus, la part croissante des bijoux fantaisie exerce des pressions sur les producteurs mexicains parce que celle-ci nécessite davantage de capitaux que la fabrication traditionnelle à la main des produits en or et en argent. Sur certains marchés, des sociétés canadiennes et mexicaines ont convenu de distribuer chacune les produits de l'autre pour combler des manques dans leurs gammes de produits.

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

En règle générale, les articles cadeaux ne sont pas soumis à la réglementation du gouvernement mexicain, sauf en ce qui concerne les exigences d'étiquetage. Tous les produits

destinés à la revente doivent être étiquetés conformément à la réglementation entrée en vigueur le 1^{er} mars 1997. Celle-ci est définie dans la *Norma Oficial Mexicana (NOM)*, norme officielle *NOM-050-SCFI-1994*. Les étiquettes doivent être rédigées en espagnol et donner le nom du produit, le pays d'origine, la quantité (à moins que celle-ci soit évidente à l'œil), les avertissements et les instructions d'entretien s'il y a lieu ainsi que le nom et l'adresse de l'importateur. Les aliments préemballés, les vêtements, les textiles et le cuir sont, eux, soumis à une réglementation particulière sur l'étiquetage.

Seuls les Mexicains ou les sociétés mexicaines peuvent importer des marchandises au Mexique. Ils doivent être enregistrés à titre d'importateur et s'être vu attribuer un numéro à cet effet. Le nom et l'adresse de l'importateur doivent apparaître sur l'étiquette du produit, même si ces renseignements peuvent être apposés après que le produit soit entré au Mexique. Les étiquettes adhésives sont tolérées, à condition qu'elles soient jointes aux marchandises quand elles arrivent au Mexique. Dans ce cas, le produit est soumis à une inspection spéciale d'une «unité de vérification» du gouvernement avant la vente.

Certains produits sont également soumis à des normes de qualité définies dans des *NOM* concernant des produits précis. Les articles cadeaux qui ont le plus de chances d'être soumis à ce type de règlement sont les appareils électriques comme les systèmes d'éclairage d'arbres de Noël. Ces règlements sont révisés constamment et les exportateurs canadiens auront intérêt à vérifier auprès de leur agent, de leur distributeur ou d'autres importateurs les exigences précises qui concernent leur marchandise avant que celle-ci ne quitte le Canada.

Articles cadeaux et articles d'artisanat